

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1810-00-2024

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 9 décembre 2024, le conseil a adopté le *Règlement 1810-00-2024 concernant l'imposant des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2025*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 11 décembre 2024.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

[Consulter le règlement 1810-00-2024](#)

[Télécharger l'avis public](#)

